

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**SIDASS**

**2009**



*23 rue du Pavé Neuf  
77250 Moret Seine et Loing  
tél : 01.64.70.58.40  
fax : 01.64.70.58.41  
mail : [secretariat.sidass@ccmsl.com](mailto:secretariat.sidass@ccmsl.com)*

Notre Syndicat fonctionne bien. Les travaux entrepris permettent de poursuivre notre action en faveur de la protection de l'environnement à la satisfaction de l'utilisateur.

Celui-ci bénéficie d'un bon service à un coût qui reste modeste.

L'avenir permettra de renforcer encore la qualité de notre action.



**S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E**

*Périmètre du SIDASS et compétences* **3**  
*Finances* **5**  
*Administration Générale* **6**  
*Compétence ANC* **8**  
*Compétence Collecte* **9**  
*Compétence Traitement* **12**  
*Les Actions des Délégués* **13**  
*Ressources Humaines* **15**  
*Communication* **15**

**Page**



### 9 communes adhérentes :

- Ecuelles ;
- Episy ;
- Montarlot ;
- Moret sur Loing ;
- Saint Mammès ;
- Vernou-la Celle sur Seine ;
- Villecerf ;
- Villemer ;
- Ville Saint Jacques.

### Superficie :

9 414 hectares

### Population et abonnés :

16 156 habitants desservis  
6 631 abonnés

### Patrimoine :

(Données délégataire 2009)

- 4 stations d'épuration
- 31 postes de relèvements
- 112 km de réseaux dont :
  - 30 260 ml de réseau eaux usées
  - 54 765 ml de réseau unitaire
  - 7 892 ml de réseau en refoulement
- 1 224 Avaloirs
- 2 431 Regards de visite



## Compétences du Syndicat :

Le Syndicat à la carte exerce pour le compte des communes adhérentes une compétence à caractère obligatoire et des compétences à caractère optionnel décrites ci-après :

### Compétence à caractère obligatoire

Le Syndicat assure pour les communes adhérentes le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ses missions sont les suivantes :

- contrôle du projet et de la conformité de la réalisation pour les installations neuves,
- réalisation du diagnostic initial pour les installations existantes
- contrôle de bon fonctionnement tous les 4 ans pour l'ensemble des installations non collectives du territoire du Syndicat.

### Compétences à caractère optionnel

Les communes adhérentes peuvent opter pour une ou plusieurs compétences à caractère optionnel suivantes :

#### **Collecte**

- Collecte et évacuation des eaux usées arrivant dans le réseau intercommunal collectif et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine ;
- Collecte et évacuation des eaux pluviales arrivant dans le réseau intercommunal collectif unitaire et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine ;

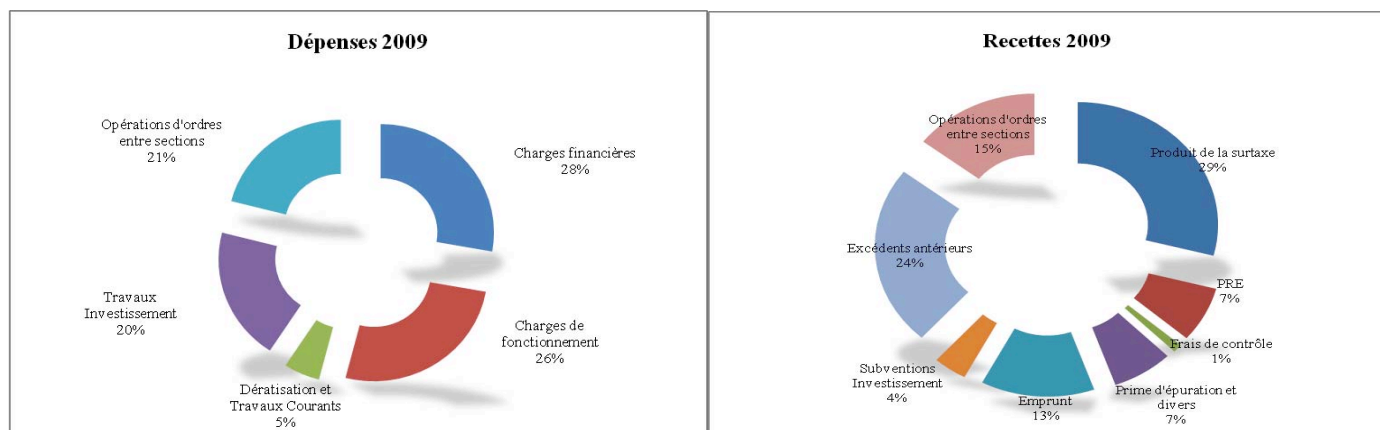
#### **Traitement**

- Traitement des eaux usées arrivant du réseau intercommunal collectif et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine ;
- Traitement des eaux pluviales arrivant du réseau intercommunal collectif unitaire et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine ;

## Gestion du budget

Le budget est réparti en deux sections : la section de fonctionnement qui retrace l'ensemble des opérations liées à la gestion courante des services et la section d'investissement qui englobe les opérations portant sur la consistance du patrimoine de la collectivité.

En 2009, l'ensemble des budgets du SIDASS Moret Seine et Loing a représenté : 686 481.70 € en dépenses et 770 546.49 € en recettes, générant un excédent de 84 064.79 €.



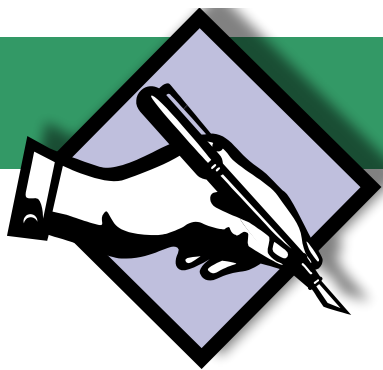
## Le service assure également la gestion :

- du dossier d'assurance de la collectivité,
- du suivi administratif des décisions liées au budget prises lors des Comités Syndicaux.

## Surtaxe – Redevance assainissement

Le syndicat perçoit une surtaxe de la part des usagers afin de couvrir les dépenses nécessaires. Celle-ci représente environ 34% des recettes du Syndicat.

Le montant de la surtaxe est différent d'une commune à l'autre. Il est voté chaque année et recouvré par les délégataires par le biais de la facture d'eau.



## Bureau Syndical

Le Bureau Syndical composé du Président, des quatre Vice-présidents et de trois membres élus, s'est réuni une fois au cours de l'année 2009, pour se prononcer sur les travaux et décisions à proposer au Comité Syndical.

## Comité Syndical

Le SIDASS Moret Seine et Loing est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. La représentation des communes par compétence au sein du Comité Syndical est paritaire, chacune proposant un délégué titulaire et un suppléant par compétence.

Il est composé de vingt délégués titulaires et se réunit à l'initiative du Président au moins une fois par trimestre.

Les séances du Comité Syndical sont publiques.

Cinq réunions se sont déroulées en 2009 au siège social du SIDASS.

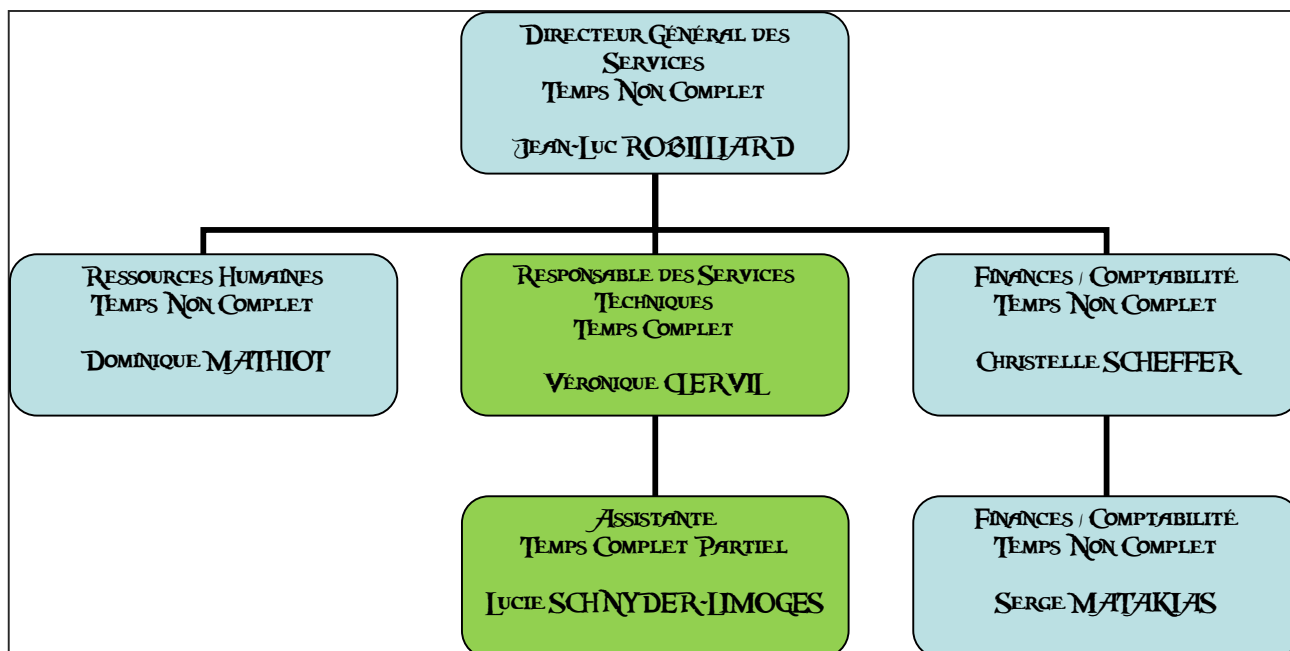
A l'issue de ces cinq comités, trente-huit délibérations ont été prises.

## Commissions et Comités de suivi

3 commissions et un comité ont été constitués afin de répondre aux exigences de la commande publique et le suivi des services délégués sur les thèmes suivants :

- 1 commission d'appel d'offre
- 1 commission permanente de service public AC
- 1 commission permanente de service public ANC
- 1 comité de suivi de l'autorité délégante ANC

## Organigramme du Service



## Fonctionnement du service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est délégué à Véolia Eau sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

Le Service Public d'Assainissement Collectif est délégué à :

- Véolia Eau sur les communes de :  
Ecuelles, Episy, Moret sur Loing, Saint Mammès, Vernou-la Celle sur Seine, Villecerf
- LA SAUR sur la commune :  
de Ville Saint Jacques.

Les Services Techniques du SIDASS assurent la coordination des actions, le suivi des délégataires ainsi que la gestion des prestations concernant les investissements. Ils gèrent au quotidien les demandes des communes et des usagers.

L'ensemble des communes adhèrent à la compétence obligatoire ANC.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est délégué à Véolia Eau par affermage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La campagne de diagnostics a démarré au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 sur les communes de : Villemer; Villecerf; Ville Saint Jacques.

Le bilan détaillé est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre d'installations existantes	Visites effectuées	État			Restant à visiter	Dont refus
			Bon Fonctionnement	Acceptable	Non Acceptable		
Lot 1							
Villecerf	15	11	1	1	9	4	0
Villemer	313	173	48	17	108	140	15
Ville Saint Jacques	6	6	3	1	2	0	0
	334	190	52	19	119	144	15
	100.00%	56.89%				43.11%	

## Description d'une installation



### ■ Comment fonctionne une installation d'assainissement non collectif

- ❶ La **collecte** des eaux usées.
- ❷ Le **prétraitement** : la **fosse toutes eaux**.
- ❸ Le **traitement** : le **système d'épandage**.
- ❹ Un **système de rejet** des eaux traitées soit par dispersion dans le sol ou de manière exceptionnelle vers le milieu superficiel.

- Le système d'assainissement non collectif **ne doit en aucun cas recevoir les eaux de pluie**, qui doivent être évacuées séparément.

## Communes adhérentes

Les communes d'Ecuelles ; Episy ; Moret Sur Loing ; Saint Mammès ; Vernou-la Celle Sur Seine ; Villecerf; Ville Saint Jacques adhèrent à la compétence optionnelle collecte.

## Maîtrise des entrants

### Usagers Domestiques

Les délégataires ont réalisé **10 contrôles de conformité** en 2009.

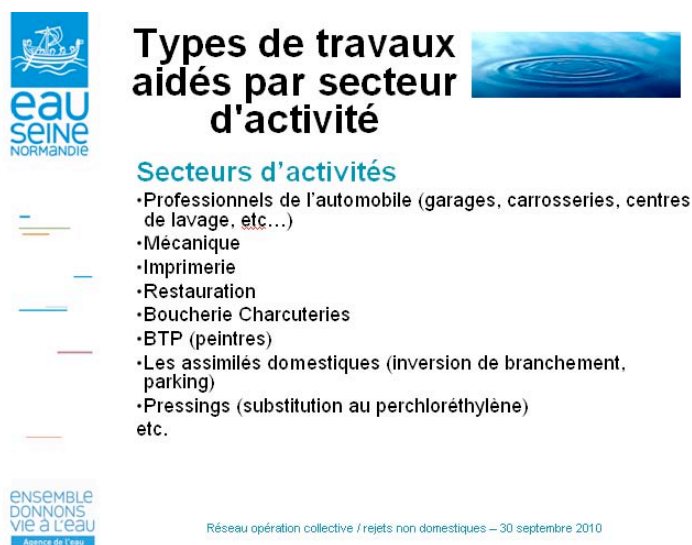
### Usagers Non Domestiques

Une campagne pluriannuelle de diagnostics des usagers non domestiques : PME ; PMI ; Industriels ; a été mise en place par le SIDASS.

Celle-ci consiste à vérifier la conformité des raccordements des usagers.

Cette démarche validée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie permet à chaque artisan, PME, PMI ou industriel de bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du montant des travaux à réaliser pour se mettre en conformité.

**Cette action concerne 137 installations sur le périmètre du Syndicat.**



## Entretien et Surveillance des réseaux

### Dératisation



La dératisation a été effectuée par une entreprise spécialisée dans le traitement des rongeurs par la pose d'appâts, deux fois pendant l'année, dans les 2 431 regards d'accès au réseau.

Aucune demande d'intervention ponctuelle n'a été enregistrée cette année.

### Inspections télévisées des réseaux



Le SIDASS a fait procéder à l'inspection télévisée de 3 563 ml de réseau :

- 3053,13 ml de diagnostic préalable à la réalisation des travaux,
- 509,80 ml pour les contrôles de conformité après travaux.

### Autorisations de raccordement au réseau

**23 autorisations de raccordement** ont été délivrées par les Services Techniques, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année 2008.

Année	2008	2009
Nombre d'autorisation	17	23

### Demandes d'interventions

**135 demandes d'interventions** suite à débordements de réseaux sous domaine public, refoulements chez les particuliers, casses d'équipements en fonte, nuisances olfactives, affaissements de voirie, problèmes d'étanchéités ..., ont été traitées par les Services Techniques en partenariat avec les délégataires.

Toutes ont nécessité une visite de diagnostic sur site permettant d'établir les actions à mettre en œuvre.

Année	2008	2009
Nombre d'autorisation	75	135

*Il est noté une augmentation de 80 % de ces demandes par rapport à l'année 2008 qui peut être expliquée par une visite complète des ouvrages d'assainissement (grilles avaloirs et fontes de voirie) sur les communes de Saint Mammès et Vernou-la Celle sur Seine.*

## Travaux de fonctionnement sur réseaux

Le SIDASS a fait exécuter les travaux suivants :

- Remplacement de cinquante-neuf (59) tampons fonte de voirie
- Reprise d'un (1) scellement de tampon de regard de visite
- Remplacement de quatre (4) plaques avaloir
- Fourniture et pose d'une (1) grille avaloir sélective



## Travaux d'investissement sur réseaux

Dans le courant de l'année 2009 les opérations suivantes ont été réalisées :

### Vernou-la Celle sur Seine :

#### Rue de Tournancie et route de Valence

Fourniture et pose de 20 tampons fonte pour un montant de **5 000 € HT**

Maitrise d'œuvre : Services techniques du SIDASS

Travaux : VETRA

#### Rue de Tournancie

Réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de **7 070 € HT**

Maitrise d'œuvre : Services techniques du SIDASS

Travaux : SADE

### Saint Mammès :

#### Rues La Fontaine et Fleury

Fourniture et pose de 8 tampons fonte pour un montant de **2 400 € HT**

Maitrise d'œuvre : Services techniques du SIDASS

Travaux : VETRA

## □ Rues Fleury et Alfred Pierrard

Réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de **114 264,18 € HT**

Maitrise d'œuvre : CERAMO

Travaux : SADE

Coordonateur SPS : ALPHA CONCEPT

Contrôle de conformité : ETST

Subventions :	AESN :	20 %	soit	22 853 €
	Conseil Général 77 :	20 %	soit	22 853 €



## Compétence Traitement

Les communes d'Episy ; Vernou-la Celle Sur Seine ; Villecerf ; Ville Saint Jacques adhèrent à la compétence optionnelle collecte.

Il est à noter que les eaux collectées sur Ecuelles, Moret sur Loing et Saint Mammès sont acheminées vers le S.I.A. qui assure le traitement.

## Fonctionnement des stations

Le traitement des effluents et la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration sont assurés par les délégataires de services publics, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 22 juin 2007) ou à l'arrêté Préfectoral de fonctionnement du site.

La surveillance du respect des normes de rejet est réalisée par les services de l'état : LE SATESE lors des visites de contrôles annuelles, appelées « **Autosurveillance** ».

## Travaux d'investissement

Aucun travaux d'investissement n'ont été réalisés en 2009.

Par délégation de service public, la collectivité confie la gestion et la maintenance de son patrimoine. Les travaux de renouvellement sont réalisés par les délégataires, ceux relevant des dépenses d'investissement sont réalisés par la collectivité.

### Missions assurées par les délégataires

- Entretien (préventif et curatif) et réparations des ouvrages
- Curage des canalisations
- Visite périodique des postes de relèvement et des stations d'épuration
- Nettoyage préventif et curatif des avaloirs et grilles
- Réalisation des branchements (hormis renforcement et extension)
- Gestion des sous produits et des boues
- Renouvellement : remplacement à l'identique du matériel électromécanique
- Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7j/7, 24h/24
- Gestion clientèle
- Rédaction annuelle d'un Compte Rendu Technique et d'un Compte Rendu Financier

### Performance environnementale de l'exploitation des réseaux

Les performances environnementales sont respectées par les délégataires grâce à la :

- maîtrise des entrants  
*le contrôle de conformité des branchements des usagers domestiques ; l'établissement des autorisations municipales de rejet des industriels (PME / PMI)*
- surveillance des réseaux  
*inspections visuelles et télévisées des canalisations et des branchements*
- maîtrise des transferts et déversement vers le milieu naturel  
*identification des points de rejets*
- programmation du curage des réseaux et des ouvrages  
*actions préventives et curatives des réseaux et des accessoires et identification des points noirs*
- gestion des sous produits de collecte (déchets)  
*identification et conformité des filières d'évacuation des boues et produits de la collecte*

### Performance du traitement - conformité des rejets

La qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel (conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires) sont appréciés aux regards des indicateurs du décret du 2 mai 2007. Les performances du traitement sont contrôlées annuellement par le SATESE.

Aucune non-conformité n'a été relevée en 2009 sur les rejets.

## Quelques chiffres

### Curage des réseaux et accessoires



### Curage préventif annuel sur :

- 1 363 accessoires (*bouches d'égouts, grilles avaloirs*)
- 9 295 ml de canalisation
- Postes de relèvement : 551 interventions

### Intervention curative sur :

- 7 canalisations représentant 280 ml de conduite
- 16 branchements particuliers
- 19 accessoires (*bouches d'égouts, grilles avaloirs*)

## Sous produits des 4 stations d'épuration et de la collecte



### Traitement en épandage agricole conformément à la réglementation

- 1 220 T de boues brutes (soit 34,7 T à un taux de siccité variant de 2 à 3 %) produites, traitées et épandues

### Traitement en centre d'élimination agréé

- 64 Tonnes de sables, graisses et refus de grille

## Consommation énergétique



### Postes de relèvement et de refoulement

81 946 KWh

### Stations d'épuration

191 285 KWh

## Effectifs et masse salariale

Le Syndicat d'Assainissement Moret Seine et Loing compte un effectif global permanent au 31 décembre 2009 de 2 agents.

La masse salariale y compris les indemnités des élus s'élève pour 2009 à 117 269,50 euros, répartis sur 134 bulletins de salaires.

Un agent a demandé un congé parental. Il a été remplacé par un agent contractuel d'où une hausse de la masse salariale de 33 %.

## Gestion des carrières & Formation

Une gestion prévisionnelle des dossiers de retraite, conformément à l'évolution législative a été mise en place, permettant la transmission d'informations et d'estimations aux agents.

# Communication

## Site internet

<http://www.cc-moret-seine-loing.fr/-Assainissement-.html>



## SPANC

Plaquette informative et exposition itinérante Véolia Eau :

**Les obligations de votre commune**

Votre commune est tenue de doter les zones relevant de l'assainissement non collectif.

**Pour en savoir plus**

**VEOLIA EAU**  
0811 900 400

**Equiper votre maison d'un système d'assainissement non collectif**

Quel est votre statut ?

Quel est votre régime ?

www.veoliaeau.fr

**Quelles sont vos obligations ?**

**Comment vérifier la conformité de vos installations ?**

**Qu'est-ce qu'un système d'assainissement non collectif ?**

**Quand devez-vous équiper votre maison d'un système non collectif ?**

**Le système comprend, en général :**

## COMPETENCE COLLECTE

Plaquette informative de l'Agence de l'Eau Seine Normandie relative aux aides attribuées aux usagers non domestiques, remise aux usagers lors du diagnostic et disponible aux Services Techniques du SIDASS :

**eau seine NORMANDIE**

**PME-PMI ET ARTISANS**

**POUR UNE GESTION SIMPLE ET EFFICACE DE VOS DÉCHETS**

**ENSEMBLE DONNONS VIE à L'EAU**  
Agence de l'eau

**Au-delà du savoir-faire, un savoir être environnemental**

**Infos Conseils**

Portez un nouveau regard sur votre métier et adoptez les bonnes pratiques.

- Réduisez au maximum votre production de déchets en quantité et en toxicité. Recherchez des produits plus respectueux de l'environnement.
- Triez, c'est gagner du temps et de l'argent ! Le mélange de différents déchets fait augmenter le coût final de leur élimination. En triant avant l'enlèvement, l'opération devient plus rapide et moins coûteuse.
- Nevez stocker, c'est économiser ! Un enlèvement usagé de 10 tonnes d'un même déchet coûte deux fois moins cher que deux enlèvements séparés de 5 tonnes. Adaptez vos capacités de stockage aux quantités de déchets générées par l'activité de votre entreprise. L'Agence de l'eau vous aide à financer une nouvelle installation de stockage.
- Faites traiter vos déchets dangereux par des centres spécialisés ! Rejetés avec les ordures ménagères, les déchets dangereux font courir des risques au personnel de collecte et perturbent les installations de traitement. Vidés dans l'évier, ils gênent le fonctionnement des stations d'épuration et, abandonnés dans la nature, ils provoquent des pollutions diffuses.

**S'engager pour améliorer l'environnement**

Vous représentez l'une des principales richesses économiques de votre région. Vous êtes soucieux d'offrir à vos clients des produits et des services irréprochables, gages de votre professionnalisme.

Cependant, vos activités génèrent des déchets dangereux pour l'eau, qui nécessitent un traitement adapté. Des solutions techniques existent, efficaces et faciles à mettre en place, pour réduire vos déchets dans les meilleures conditions environnementales possibles.

Dans le respect de vos activités économiques, l'Agence de l'eau, établissement public, vous aide à mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse et viable par vos pairs au sein d'un « Comité de bassin ».

Créé par la loi sur l'eau de 1964, le Comité de bassin, « parlement de l'eau », réunit des représentants des industries, des collectivités, de l'Etat. Parmi ses missions, la Comité s'attache à favoriser les investissements pour la protection de l'eau et de la santé.

Chief d'entreprise responsable, avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, devenez un acteur engagé de la protection de l'eau.

**Le Saviez-vous ?**

- 250 000 tonnes de déchets dangereux pour l'eau sont traités chaque année par les acteurs de la filière de la Seine-Normandie.
- En 2008, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a financé la construction de 20 000 tonnes de déchets dangereux pour l'eau pour un montant de 8 millions d'euros.

# L'Agence de l'eau vous aide à trier, collecter et traiter vos déchets dangereux pour l'eau

L'Agence de l'eau Seine-Normandie vous accompagne dans votre démarche d'élimination des déchets dangereux pour l'eau et ne relevant pas d'un système d'aide existant.

## LES AIDES

Les aides financières et fiscales se décomposent en deux volets distincts.

### Pour les investissements

- Equipements de collecte ou de stockage
- Prévention des pollutions accidentelles ou effluents
- Dépolluants à la source, technologie propre

→ 25, 30% de subvention

→ 30, 80% d'avance à taux 0 remboursable sur 8 ans

### Pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau

Subvention de 25, 50% de la facture globale (démarche individuelle ou opération collective). Aide forfaitaire à 70 €/tonne sur une durée de 3 ans.

## POUR QUI ?

### Les artisans

- Les entreprises PME-PMI ou TPE (entreprises indépendantes employant moins de 250 salariés et réalisant un CA annuel inférieur à 50 M€ ou dont le bilan annuel est inférieur à 43 M€)
- Les établissements publics des secteurs de la santé, de l'enseignement et de la recherche

## EN BÉNÉFICIAIRE

### Pour l'aide à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau

Consultez la liste des vapérateurs déchets conventionnés (disponible sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) - entreprises - aides de l'agence).

Cet opérateur vous proposera de signer un « contrat de collecte » et déduira les subventions de l'Agence du montant de sa facture.

### Pour les aides à l'investissement

Pour connaître les conditions d'attribution de ces aides, contactez-nous (voir coordonnées au dos). Des ingénieurs spécialisés vous conseilleront.



## Repère réglementaire

« Toute personne qui entreprend de produire ou de détenir des déchets dangereux doit être soumise à une réglementation stricte et à un encadrement très serré. Il est recommandé de faire appel à un professionnel agréé pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau. »

# « Un investissement qui va nous permettre de mieux servir nos clients »

## Retour d'expérience

### DÉCHETS AIDÉS

- Solvants chlorés et non chlorés
- Peintures, vernis, encres, cires
- Acides et bases
- Réactifs de laboratoires
- Produits phytosanitaires
- Liquides automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein)
- Produits dangereux d'entretien, de bricolage et de jardinage
- Aérosols
- Emballages souillés

### DÉCHETS NON AIDÉS

- Batteries et piles
- Huiles de vidange usées
- Huiles et corps gras végétaux et animaux
- Amiante
- DEEE (y compris les néons)
- Déchets explosifs, radioactifs et infectieux
- Transformateurs contenant des PCB
- Bouteilles de gaz
- Véhicules Hors d'Usage VHU

Les aides de l'Agence de l'eau revues par un professionnel d'un pressing.

Comment répondez-vous à la hausse d'activité que connaît votre entreprise actuellement ?

Effectivement, une nouvelle zone d'habitation et d'activité vient de se créer à proximité de mon pressing et mes activités redémarrent en flèche. C'est pourquoi je viens de m'équiper d'une machine nouvelle génération capable de traiter 8 500 kg de linge par an. L'investissement conséquent qui va nous permettre de mieux servir nos clients plus rapidement et plus efficacement.

Au-delà de cet investissement, un avantage non négligeable pour leur élimination (jusqu'à 400 kg de boues par an). Ainsi, sur la facture de collecte conventionnée que j'ai choisie, qui se monte à 584 €, je reçois une aide de l'Agence de 50% de ce montant.



En me renseignant sur les solutions existantes pour mieux maîtriser les déchets de mon activité, essentiellement des boues de perchloréthylène, je suis rentrée en contact avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il m'a été indiqué l'existence d'une opération collective « déchets des pressings » et j'ai pu bénéficier d'une aide non négligeable pour leur élimination (jusqu'à 400 kg de boues par an). Ainsi, sur la facture de collecte conventionnée que j'ai choisie, qui se monte à 584 €, je reçois une aide de l'Agence de 50% de ce montant.



## L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Établissement Public du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ouvrages et les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Ces redevances sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

### Vos interlocuteurs

#### AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

#### Direction des actions industrielles

St, rue Salvator Allende - 12027 Nanterre Cedex  
Tel. 01 41 20 18 66 - Fax. 01 41 20 16 24

#### Service Pressions Industrielles, Prospective et Évaluation

St, rue Salvator Allende - 12027 Nanterre Cedex  
Tel. 01 41 20 18 70 - Fax. 01 41 20 16 24

#### Service Industrie Ile-de-France et Oise

St, rue Salvator Allende - 12027 Nanterre Cedex  
Tel. 01 41 20 18 77 - Fax. 01 41 20 16 24

#### Service Industrie Est

30-32, rue de la République - 51100 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tel. 03 26 66 57 77 - Fax. 03 26 45 93 79

### Siège

St, rue Salvator Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tel. 01 41 20 16 00  
Fax. 01 41 20 16 09

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

